

2011\_B172

**OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'"Association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône"**

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(e)s :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 19 MAI 2011**

Rapporteur : Monsieur Georges Cristiani

**Objet** : Promotion du Territoire - Attribution d'une subvention à  
"l'Association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône"

### Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Il s'agit d'une demande de subvention pour la réalisation d'un outil de sensibilisation au handicap, et la mise en place d'une campagne de communication idoine sur le territoire de la CPA.

Le coût global de l'opération s'élève à 104 000 €.

La CPA est sollicitée pour participer à hauteur de 15 000 €. (14.4% du budget de l'action)

### Exposé des motifs :

L'association des Paralysés de France des Bouches du Rhône intervient depuis des années auprès des personnes en situation de handicap et de leurs familles, pour défendre leurs droits et favoriser leur accès à la citoyenneté. A ce titre, elle développe des actions de communication, d'information et de sensibilisation auprès du grand public, des lycéens et collégiens, afin de changer le regard porté sur le handicap.

## Objectif de cette opération :

Le projet se compose de trois actions :

- la réalisation d'une BD et d'une exposition d'affiches mettant en avant 2 enfants faisant la connaissance d'une personne handicapée, et qui va leur faire prendre conscience des difficultés qu'elle rencontre, en matière d'accessibilité et d'accès à la vie sociale et professionnelle.
- Sensibiliser les collégiens, lycéens, la population et les entreprises aux problèmes du handicap
- Encourager et favoriser l'action des collectivités et entreprises (accessibilité et accès à l'emploi).

L'association souhaite par la suite mettre ces outils pédagogiques à la disposition des lycées, collèges, des villes et des entreprises pour les 5 années à venir.

## Tableau de demande de subvention

N° GU	Manifestation Date	Association	Domaine d'activité	Subvention N-1
2011-00481	1 <sup>er</sup> semestre 2011 : réalisation 2 <sup>ème</sup> semestre 2011 : interventions sur sites	Association des Paralysés de France des Bouches du Rhône	Action sociale	0

Budget global de la manifestation	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Convention d'objectifs : Oui/Non
104 000 €	15 000€	15 000€	Non

Pour information, le Conseil Régional PACA est sollicité à hauteur de 40 000€ et le Conseil Général des Bouches-du-Rhône à hauteur de 30 000€.

Il convient de noter que ce dossier a été présenté en Commission Promotion du Territoire et Communication Institutionnelle qui s'est prononcée favorablement le 29 mars 2011.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau.

VU l'avis favorable de la Commission Promotion du Territoire et Communication Institutionnelle du 29 mars 2011.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution de cette subvention de 15 000 € à l'association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône
- **DIRE** que la somme versée sera prise sur la ligne 6574 qui présente les disponibilités nécessaires
- **AUTORISER** Madame le Président à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

**OBJET : Promotion du territoire - Attribution d'une subvention à l'"Association des Paralysés de France des Bouches-du-Rhône"**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le **25 MAI 2011**